



DROIT DES ÉTRANGERS

Le nouveau Pacte européen sur l'asile et la migration

Nouvelles procédures et la notion de pays sûrs

Objectif

Le Pacte européen sur l'asile et la migration adopté le 14 mai 2024 entrera en vigueur en juin 2026. Les huit règlements et la directive qui le constituent ont vocation à entraîner d'importantes évolutions dans la pratique quotidienne du droit d'asile. Cette formation a plus spécifiquement pour objectif de mettre en lumière les innovations et modifications procédurales apportées par le Règlement « Procédures » (2024/1348), le Règlement « Filtrage » (2014/1356) et le Règlement « Retour à la frontière » (2024/1349).

Thèmes abordés

Pacte asile et migration ; mise en œuvre nationale ; filtrage des demandeurs d'asile ; procédures d'asile à la frontière ; procédures d'asile sur le territoire ; procédure de Retour à la frontière Droits et garanties procédurales des demandeurs d'asile ; étape administrative de l'examen des demandes d'asile ; étape contentieuse de l'examen des demandes d'asile ; irrecevabilité des demandes d'asile ; premier pays d'asile ; pays tiers sûrs ; pays d'origine sûrs ; autres motifs d'irrecevabilité ; examen de l'irrecevabilité.

Programme détaillé

14h00 - 16h00

I. Connaître les nouvelles procédures administratives et contentieuses

- Analyser les nouvelles procédures administratives applicables aux demandes d'asile
- Identifier les voies de recours et les modalités du contentieux de l'asile

16h00 - 18h00

II. Faire le point sur l'irrecevabilité des demandes d'asile et la notion de pays sûrs

- Maîtriser les mécanismes d'irrecevabilité des demandes d'asile
- Appréhender la portée juridique des notions de premier pays d'asile, pays tiers sûr et pays d'origine sûr

Conférence animée par

Alexis Marie

Professeur de droit public
Université de Bordeaux

Thibaut Fleury Graff

Professeur de droit international
Paris Panthéon Assas Université

Tarif : 430 €



Date
30 avril 2026
(14h00 - 18h00 en direct)



Durée
6 heures *
* 4 heures de Webconférence en direct + 2 heures facultatives de validation des acquis à réaliser



Public
Avocats, Juristes



Niveau 3
Avancé : spécialistes et praticiens expérimentés



Lieu
Paris ou à distance

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation





DROIT DES ÉTRANGERS

Le nouveau Pacte européen sur l'asile et la migration

Nouvelles procédures et la notion de pays sûrs

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
presentielles@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

Ville

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

CP

Tarif : **430€ TTC**

Date : **le 30 avril 2026 de 14h à 18h**

Je choisis de suivre la formation : **à distance** en visio via *Pro-Barreau Live*
 en présentiel : 3 rue de Nesle 75006 Paris

J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau

J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP

J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

